

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 2025-SEVAD-JN-OC015

Rennes, le 29 octobre 2025

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du Service Valorisation touristique et Développement durable;

VU la demande de Monsieur THOMAZEAU, pour le compte du Département du Morbihan,

Considérant que des travaux de réparation de l'ouvrage Pont Neuf, bief de Foven, doivent être réalisés du 3 au 18 novembre 2025;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès sous le Pont Neuf (D 764), bief de Foven sur la commune de Malestroît, est interdit à tous les usagers.

Du 3 au 18 novembre 2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction ainsi qu'une déviation seront mise en place par le Département du Morbihan.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Malestroît.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service Valorisation touristique
et Développement durable

Véronique VÉRON

RD 764 -Pont Neuf à Malestroit

Schéma de principe accès piétons chemin de halage phase travaux

